

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier EXPERT Premier Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	11	14 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1

**Etaient présents :**

EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
--------------

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

et publication du

11 mars 2026
--------------

**Investissement**

Dépenses : Prévu : 3 334,00  
Réalisé : 3 333,38  
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 380 426,25  
Réalisé : 380 424,84  
Reste à réaliser : 0,00

**Fonctionnement**

Dépenses : Prévu : 91 039,00  
Réalisé : 90 739,21  
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 339 000,72  
Réalisé : 338 133,24  
Reste à réaliser : 0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 377 091,46  
Fonctionnement : 247 394,03  
Résultat global : 624 485,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon

Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance




Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Madame Isabelle TINTANÉ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Étaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Étai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 mars 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	9 727,31
- un excédent reporté de :	237 666,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	247 394,03
- un excédent d'investissement de :	377 091,46
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	377 091,46
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	247 394,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	247 394,03
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	377 091,46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CAZAUBON

le Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TINTANE Isabelle, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 0,00

Recettes : 388 060,47

**Fonctionnement**

Dépenses : 89 969,00

Recettes : 345 394,02

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 388 060,47 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 89 969,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 345 394,02 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.



Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance





Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier EXPERT Premier Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	11	14 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1

**Etaient présents :**

EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
--------------

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

et publication du

11 mars 2026
--------------

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	11 484,04
	Réalisé :	3 199,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	11 484,04
	Réalisé :	1 484,04
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	108 000,00
	Réalisé :	107 352,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	108 000,00
	Réalisé :	116 112,85
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-1 715,20
Fonctionnement :	8 759,88
Résultat global :	7 044,68

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon

Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



*[Signature]*

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Madame Isabelle TINTANÉ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procurator(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

et publication du

11 mars 2026
--------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **4 525,24**

- un excédent reporté de : **4 234,64**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **8 759,88**

- un déficit d'investissement de : **1 715,20**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **1 715,20**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT **8 759,88**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **1 715,20**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **7 044,68**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **1 715,20**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CAZAUBON

Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



*Delhoste*

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TINTANE Isabelle, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 11 715,20

Recettes : 11 715,20

**Fonctionnement**

Dépenses : 96 100,00

Recettes : 96 100,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 11 715,20 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 11 715,20 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 96 100,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 96 100,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon



Le Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier EXPERT Premier Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	11	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etaient présents :**

EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	10 585,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	10 585,00
	Réalisé :	10 585,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	62 720,00
	Réalisé :	51 448,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	62 720,00
	Réalisé :	53 896,78
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	10 585,00
Fonctionnement :	2 448,58
Résultat global :	13 033,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon

Maire Isabelle TINTANÉ



le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Madame Isabelle TINTANÉ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1

**Étaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Étai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 mars 2026. A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle TINTANE, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	4 948,20
- un excédent reporté de :	7 396,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 448,58
- un excédent d'investissement de :	10 585,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	10 585,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	2 448,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 448,58
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	10 585,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Mme le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CAZAUBON

Mme le Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



*Delhoste Pierre*

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 mars 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
--------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

et publication du

11 mars 2026
--------------

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TINTANÉ Isabelle, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 11 305,00

Recettes : 11 305,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 57 720,00

Recettes : 57 720,00

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	11 305,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	11 305,00	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	57 720,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	57 720,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon



le Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier EXPERT Premier Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	11	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etaient présents :**

EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 mars 2026 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
--------------

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

et publication du
11 mars 2026

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	2 505 912,75
	Réalisé :	1 351 697,47
	Reste à réaliser :	971 281,18
Recettes :	Prévu :	2 505 912,75
	Réalisé :	1 181 088,58
	Reste à réaliser :	335 003,05

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	4 317 470,83
	Réalisé :	3 918 058,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	4 317 470,83
	Réalisé :	4 332 214,86
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-170 608,89
Fonctionnement :	414 156,38
Résultat global :	243 547,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Cazaubon

Maire Isabelle TINTANÉ



le(s) secrétaire(s) de séance



L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Madame Isabelle TINTANÉ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Étaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Étai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

BERNADET Guy

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

et publication du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	<b>259 629,37</b>
	- un excédent reporté de :	<b>154 527,01</b>
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>414 156,38</b>
	- un déficit d'investissement de :	<b>170 608,89</b>
	- un déficit des restes à réaliser de :	<b>636 278,13</b>
	Soit un besoin de financement de :	<b>806 887,02</b>
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	<b>414 156,38</b>
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>414 156,38</b>
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>0,00</b>
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>170 608,89</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DELHOSTE Pierre

Maire Isabelle TINTANÉ



le(s) secrétaire(s) de séance

DÉPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE CAZAUBON

**D.26.02.12**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire.

**Présents ou représentés** : Mme Isabelle TINTANÉ, maire ; M. Didier EXPERT, Mme Elisabeth DOUMENJOU (pouvoir à M. Franck BIBÉ), M. Pierre DELHOSTE, Mme Marie DE WILDE et M. Régis LAPORTE, maires adjoints ; M. Henri DIEDERICH, Mme Monique DRAPIER (pouvoir à Mme Catherine MONCASSIN), M. Guy BERNADET, M. Max DUMOLIÉ (pouvoir à Mme Isabelle TINTANÉ), Mme Catherine MONCASSIN, M. Franck BIBÉ, Mme Céline BIBÉ, Mme Angélique DAULAN, Mme Marie-Ange PASSARIEU, conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : Mme Stéphanie CHARBONNIER, M. Jean-Bernard BIDAN, M. Jean-Marc BOULIN, M. José RIPOLL.

**Secrétaire de séance** : Pierre DELHOSTE.

**OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026**

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en références à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour l'année 2026, Madame le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux avec notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Madame le Maire propose de maintenir, pour 2026, les taux votés en 2025 ; elle demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette proposition,

Entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 abstention : Mme Marie-Ange PASSARIEU), décide :

De maintenir, en 2026, les taux de fiscalité communale 2026, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti	46,90%
Taxe sur le foncier non bâti	43,07%
Taxe d'habitation	17,35%
Taux CFE	20,71%

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Délibération du Conseil municipal publiée par affichage en Mairie le 11/03/2026.

Télétransmise à la Préfecture le 11/03/2026.

Le Maire,  
Isabelle TINTANÉ,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU (application informatique « télérecours » ou par le biais de <https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

L'an deux mille vingt-six, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	12	15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

TINTANÉ Isabelle, EXPERT Didier, DELHOSTE Pierre, DE WILDE Marie, LAPORTE Régis, DIEDERICH Henri, BERNADET Guy, MONCASSIN Catherine, BIBÉ Franck, BIBÉ Céline, DAULAN Angélique, PASSARIEU Marie-Ange

**Procuration(s) :**

DOUMENJOU Elisabeth (pouvoir à BIBÉ Franck), DRAPIER Monique (pouvoir à MONCASSIN Catherine), DUMOLIÉ Max (pouvoir à TINTANÉ Isabelle)

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARBONNIER Stéphanie, BIDAN Jean-Bernard, BOULIN Jean-Marc, RIPOLL José

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt <sup>A</sup>(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
en Préfecture le DELHOSTE Pierre

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TINTANE Isabelle, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : **577 504,64**

Recettes : **1 213 782,77**

**Fonctionnement**

Dépenses : **4 100 556,08**

Recettes : **4 100 556,08**

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 548 785,82 (dont 971 281,18 de RAR)

Recettes : 1 548 785,82 (dont 335 003,05 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 4 100 556,08 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 100 556,08 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cazaubon

 le Maire Isabelle TINTANÉ

le(s) secrétaire(s) de séance



DÉPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE CAZAUBON

**D.26.02.14**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire.

**Présents ou représentés :** Mme Isabelle TINTANÉ, maire ; M. Didier EXPERT, Mme Elisabeth DOUMENJOU (pouvoir à M. Franck BIBÉ), M. Pierre DELHOSTE, Mme Marie DE WILDE et M. Régis LAPORTE, maires adjoints ; M. Henri DIEDERICH, Mme Monique DRAPIER (pouvoir à Mme Catherine MONCASSIN), M. Guy BERNADET, M. Max DUMOLIÉ (pouvoir à Mme Isabelle TINTANÉ), Mme Catherine MONCASSIN, M. Franck BIBÉ, Mme Céline BIBÉ, Mme Angélique DAULAN, Mme Marie-Ange PASSARIEU, conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** Mme Stéphanie CHARBONNIER, M. Jean-Bernard BIDAN, M. Jean-Marc BOULIN, M. José RIPOLL.

**Secrétaire de séance :** Pierre DELHOSTE.

### OBJET : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la Commune de CAZAUBON est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, pour le budget principal de la Commune et le budget annexe du Cinéma :

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Délibération du Conseil municipal publiée par affichage en Mairie le 11/03/2026.

Télétransmise à la Préfecture le 11/03/2026.

Le Maire,  
Isabelle TINTANÉ,



DÉPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE CAZAUBON

**D.26.02.15**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire.

**Présents ou représentés :** Mme Isabelle TINTANÉ, maire ; M. Didier EXPERT, Mme Elisabeth DOUMENJOU (pouvoir à M. Franck BIBÉ), M. Pierre DELHOSTE, Mme Marie DE WILDE et M. Régis LAPORTE, maires adjoints ; M. Henri DIEDERICH, Mme Monique DRAPIER (pouvoir à Mme Catherine MONCASSIN), M. Guy BERNADET, M. Max DUMOLIÉ (pouvoir à Mme Isabelle TINTANÉ), Mme Catherine MONCASSIN, M. Franck BIBÉ, Mme Céline BIBÉ, Mme Angélique DAULAN, Mme Marie-Ange PASSARIEU, conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** Mme Stéphanie CHARBONNIER, M. Jean-Bernard BIDAN, M. Jean-Marc BOULIN, M. José RIPOLL.

**Secrétaire de séance :** Pierre DELHOSTE.

**OBJET : Désaffectation du chemin rural n° 3 de Baillargué**

Par délibération en date 29/09/2000, le conseil municipal décidait de la réorganisation de la voirie communale suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 04/09/2000 au 21/09/2000 ; L'ancien chemin rural de Baillargué est impraticable. La desserte des habitations de Baillargué et de Carpoulère se fait par un chemin privé empierré par les propriétaires usagers du chemin. La commune doit céder l'ancienne emprise de ce chemin aux riverains et reprendre dans son patrimoine la nouvelle emprise. L'ancien chemin doit être désaffecté et la nouvelle emprise fait l'objet d'un classement en voie communale n° 137 de Baillargué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de désaffecter l'ancienne emprise du chemin rural de Baillargué
- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Délibération du Conseil municipal publiée par affichage en Mairie le 11/03/2026.

Télétransmise à la Préfecture le 11/03/2026.

Le Maire,  
Isabelle TINTANÉ,



DÉPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE CAZAUBON

**D.26.02.16**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Mme Isabelle TINTANÉ, Maire.

**Présents ou représentés :** Mme Isabelle TINTANÉ, maire ; M. Didier EXPERT, Mme Elisabeth DOUMENJOU (pouvoir à M. Franck BIBÉ), M. Pierre DELHOSTE, Mme Marie DE WILDE et M. Régis LAPORTE, maires adjoints ; M. Henri DIEDERICH, Mme Monique DRAPIER (pouvoir à Mme Catherine MONCASSIN), M. Guy BERNADET, M. Max DUMOLIÉ (pouvoir à Mme Isabelle TINTANÉ), Mme Catherine MONCASSIN, M. Franck BIBÉ, Mme Céline BIBÉ, Mme Angélique DAULAN, Mme Marie-Ange PASSARIEU, conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** Mme Stéphanie CHARBONNIER, M. Jean-Bernard BIDAN, M. Jean-Marc BOULIN, M. José RIPOLL.

**Secrétaire de séance :** Pierre DELHOSTE.

**OBJET : Création d'emplois non permanents - Accroissement saisonnier**

Madame le maire rappelle que conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois – permanents et non permanents – de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ce dernier doit mentionner les grades et niveaux de rémunération sur lesquels il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Madame le maire indique qu'en prévision de l'ouverture de la saison thermale et touristique, il est nécessaire de renforcer les services techniques par le recrutement d'adjoints techniques saisonniers.

Madame le maire précise à l'assemblée délibérante que le recrutement d'agents contractuels pour un emploi saisonnier ne peut dépasser une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le maire ajoute, que, les textes législatifs et réglementaires ayant évolué en la matière, il est désormais nécessaire de délibérer sur cette question à chaque période saisonnière et d'en déterminer plus spécifiquement les modalités.

Madame le maire propose de fixer la rémunération des agents saisonniers en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de recrutements concernés.

Madame le maire précise enfin que, comme tout emploi, les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération des personnels recrutés sont inscrits au chapitre et aux articles prévus à cet effet, et qu'ils seront prévus au budget de 2026

Compte tenu des éléments qui précèdent, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents pour la saison thermale et touristique 2026 selon les dispositions et conditions susvisées, comme suit :

Période de recrutement	Nombre de postes à créer	Emploi et catégorie hiérarchique	Cadres d'emploi Grade et échelon	Quotité hebdomadaire
Saison thermale et touristiques 2026 SERVICES TECHNIQUES	5	Adjoint technique territorial – catégorie C – services techniques	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon	35

<b>Saison thermale et touristique 2026 BASE UBY</b>	4	Surveillant de baignade – Opérateur des activités physiques et sportives – Base de l'Uby - Catégorie C	Opérateur des activités physiques et sportives - 10 <sup>ème</sup> échelon	35
	15	Emplois polyvalents : encaissement des recettes entrées, surveillance, pédalos accrobranches	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon	35
<b>MEDIATHEQUE</b>	1	Emplois polyvalents Médiathèque	Adjoint administratif	15

Entendu l'exposé du Maire,

Vu la proposition de création d'emplois non permanents pour la saison thermale et touristiques 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- La création d'emplois non permanents pour la saison thermale et touristique 2026 selon les dispositions et conditions susvisées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Délibération du Conseil municipal publiée par affichage en Mairie le 11/03/2026.

Télétransmise à la Préfecture le 11/03/2026.

Le Maire,  
Isabelle TINTANÉ,

